

Demain, en France : l'appel du muezzin dans chaque village ?

écrit par Yann Kempenich | 11 juillet 2018



Illustration : Algerie Focus

Des mosquées, il s'en construit partout.

De 150 lieux de culte musulman en 1976, on estime leur nombre actuel à plus de 2700 ([France Inter](#)) et Dalil Boubakeur en souhaiterait au moins 4400 ([BFMTV](#)).

« L'islam des caves » disparaît progressivement au profit d'un islam assumé, revendiqué, et par des projets grandioses : pour paraphraser Luc Plamondon, il est venu le temps des mosquées-cathédrales.

Mais de nombreuses mosquées plus modestes se construisent un peu partout : Narbonne (qui devint musulmane en 716, précise malicieusement le site [Desdomesetdesminarets.fr](#)), Boulay-Moselle, Grigny, Roissy-en-Brie, Haguenau...

<http://www.desdomesetdesminarets.fr/category/5/mosquees-en-construction/>

Voire même dans des bourgs et des petits villages de nos

riantes campagnes : Joinville, Niederhaslach, Arinthod... Bref, comme le souligne le même site, « *un bel exemple de tolérance, loin du laïcisme éradicateur de nos jours.* »

<http://www.desdomesetdesminarets.fr/2015/03/25/lislam-au-coeur-des-campagnes-francaises/>

Mais alors, me demanderez-vous, quand la France des métropoles et celle, de la périphérie, seront couvertes de mosquées, petites et grandes, entendrons-nous aussi l'appel envoutant du muezzin à cinq heures du matin ?

Et bien, selon le site précité, aucune loi n'interdit l'Adhan (appel public à la prière) et nous pourrions donc entendre la Salat (prière islamique) 5 fois par jour, du lever du soleil au crépuscule.

« Vous ne le savez peut-être pas. En France, aucune loi n'interdit aux mosquées les appels publics à la prière (Adhan) à l'instar des églises qui sonnent le glas au moins une fois par semaine, pour d'autres plusieurs fois par jour. Au nom de l'égalité du traitement des cultes, les mosquées devraient réclamer ce droit en particulier dans les villes et quartiers où se concentre une forte communauté musulmane.

Pour cela, il suffit de formuler une simple demande auprès de la municipalité qui devrait donner ou pas son feu vert suivant l'avis de son conseil municipal, et éventuellement fixer un seuil de décibels à ne pas dépasser pour éviter d'éventuelle gêne pour le voisinage de la mosquée.

A défaut de l'autoriser pour cinq fois par jour, au moins une fois par semaine, le vendredi serait très appréciable auprès des musulmans. Un signe de reconnaissance pour eux.

Plusieurs villes occidentales autorisent déjà l'appel public à la prière comme Glasgow, Londres, Hambourg, Marbella, Gibraltar, Grenade, Sydney, Fittja, Rotterdam, La Haye, Utrecht, New York, Chicago ... Le modèle anglo-saxon est très en

avance sur le modèle français moins libertaire et « plus laïque».

Les politiques et les journalistes de notre pays ne cessent de s'en prendre à ce modèle qu'ils jugent trop « communautariste », mais c'est bel et bien le modèle français assimilationniste et ultra-laïque qui a enfanté les monstres de Paris et Bruxelles. »

<http://www.desdomesetdesminarets.fr/2016/04/07/en-france-aucun-e-loi-ninterdit-lappel-public-a-la-priere-adhan/>

Voilà, tout est dit : les attentats islamistes qui ont fait des centaines de victimes innocentes sont dus au silence actuel des mosquées. Heureusement, la présence de minarets de plus en plus hauts dans les futurs projets permettra, dans un avenir proche, d'entendre la prière sur un large territoire islamisé.

Pourtant, en Algérie, on souhaite légiférer sur la question car « *le muezzin doit donner une image moderne de la religion musulmane [...] et des dispositions seront prises pour atténuer l'intensité des haut-parleurs qui constituent quelques fois une source de désagréments pour les familles ayant des bébés ou des malades.* » ([Algerie Focus](#))

A Abidjan (Côte d'Ivoire), on en a carrément ras-le-bol :

« *Parfois, il est difficile de dormir les nuits lorsque le muezzin appelle les fidèles à la prière de 4 heures. Les vendredis, les voies publiques sont barrées. Nous attendons la fin de la prière pour pouvoir vaquer à nos occupations.* » ([La Croix Africa](#))

Tandis qu'Israël souhaitait véritablement « museler les muezzins » ([Le Monde](#)) par une loi qui divise les députés de la Knesset :

« *Le député Moti Yogev de HaBayit HaYehudi, qui a défendu le*

projet de loi depuis son dépôt en novembre, a affirmé que la mesure était une « loi qui permet aux personnes de dormir pendant les heures de repos et de ne pas être réveillés avant l'aube [...] Le premier texte adopté mercredi interdit les appels des muezzins la nuit de 23h00 à 07h00 le matin [...] Le deuxième texte, plus restrictif [...] prévoit une interdiction totale du recours à des haut-parleurs de mosquées dans les zones urbaines. » ([Times of Israël](#))

Et, comme une évidence, l'un des textes précise que « la liberté de culte ne doit pas être appliquée aux détriments de la qualité de la vie ».

(Adhan qui réjouira sans aucun doute les oreilles teutonnes à Hambourg, à 3'07")

Mais attention, certains, excédés par cette musicalité orientale, pourraient mal réagir, tel Hubert Bonisseur de La Bath...